


Département Environnement


Bureau de Paris



Le département environnement du cabinet King & Spalding accompagne ses clients, qu'ils soient des groupes industriels ou des entités publiques, et s'assure de la conformité de leurs projets avec leurs obligations tant légales que contractuelles. Notre équipe est constituée d'avocats spécialisés en droit immobilier, droit bancaire et financier, et en contentieux, ce qui nous permet de procéder à une analyse juridique complète sur les problématiques environnementales liées à l'élaboration de vos projets.

Notre équipe bénéficie d'une solide réputation dans ce domaine du droit et propose, grâce à ses bureaux aux Etats-Unis, en Europe, en Asie et au Moyen-Orient, des conseils juridiques de qualité dans le monde entier.

Notre équipe basée à Paris, intervient tant en contentieux, devant les juridictions civiles, administratives et pénales, qu'en conseil où elle a développé une activité importante au profit d'un large panel d'industries, notamment dans les domaines de la chimie, de l'automobile, de la santé, des énergies renouvelables, de l'eau, de la propreté, des télécommunications, de l'agro-alimentaire, de la métallurgie, de la valorisation des déchets et de la construction.

Elle est intervenue également dans des grands projets d'infrastructure tels que Port 2000 au Havre, le prolongement du Grand Canal du Havre ou encore plus récemment les projets de parcs éoliens offshore.

Nos clients sont des investisseurs européens et américains en France, des entités publiques, des banques, des fonds d'investissement, des propriétaires fonciers, des opérateurs de services publics, des sociétés immobilières, des exploitants d'utilités, des organismes professionnels, et des sociétés industrielles spécialisées dans des secteurs variés, tels que la construction, les déchets, la chimie, les carrières et les mines, le pétrole et l'énergie.

Nous conseillons nos clients sur toutes les problématiques environnementales liées à leurs projets et notamment :

ACCOMPAGNEMENT DES OPERATEURS D'INSTALLATIONS INDUSTRIELLES DANS LA GESTION DES IMPACTS ET DES RISQUES :

- Assistance de la conception (audit des dossiers de demande d'autorisation, obtention de l'autorisation...) à la réalisation (audits de conformité, mise en œuvre des arrêtés) des projets industriels ;
- Analyse et stratégie de maîtrise des impacts sur la santé et sur les milieux (sur l'eau, l'air, la biodiversité) ainsi que des risques industriels (PPRT) ;
- Anticipation et maîtrise des risques liés à des expositions de personnes ou des dommages à la biodiversité (notamment gestion de crise) ;
- Gestion des relations avec l'Administration, les collectivités locales, les riverains et les associations.

ASSISTANCE POUR LA RECONVERSION OU L'ACQUISITION D'ANCIENS SITES INDUSTRIELS :

- Définition de stratégies de valorisation intégrant les différents stades (de la décision de cessation d'activité jusqu'au changement d'usage et au transfert de propriété) et englobant tous les aspects juridiques (droit de l'environnement, fiscal, immobilier en collaboration avec l'équipe spécialisée en droit immobilier) ;
- Optimisation technique et financière de la réhabilitation et de la reconversion des sites en collaboration étroite avec une sélection de consultants et bureaux d'études ;
- Négociation et rédaction de garanties environnementales dans le cadre de projets de fusion/acquisition, de cessions d'actifs, de fonds de commerce ou encore de baux.

CONSEILS DANS LA MISE EN OEUVRE DES RÉGLEMENTATIONS ENVIRONNEMENTALES :

- Gestion des conditions et modalités d'application des réglementations liées aux substances et aux produits (notamment REACH, CLP, RoHS, biocides, nanomatériaux...), aux milieux (eau, biodiversité, lois Grenelle, système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre...) ou à des secteurs d'activité (carrières, mines, énergie...) ;
- Accompagnement de stratégies de valorisation des déchets ;
- Identification et anticipation des risques de responsabilité future.

RECOGNITION

Notre pratique environnementale en France est très bien classée par *Legal 500 EMEA* and *Chambers Europe*.

“Les clients font l'éloge du “niveau d'expertise et de fiabilité » de l'équipe.”

— *Chambers Europe 2020*

“Une pratique établie qui offre une gamme complète de services allant du conseil au contentieux.”

— *Chambers Europe 2020*

“Lawyer of the Year” en droit de l'environnement en France.

— *Best Lawyers 2021*

INTERVENTION DANS LE CADRE DE GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURE :

- Analyse critique des dossiers de demande d'autorisation ;
- Conseils en droit public, urbanisme et domanialité publique ;
- Assistance stratégique dans la mise en oeuvre des projets.

REPRESENTATION DANS DES CONTENTIEUX, CIVILS, ADMINISTRATIFS ET PENaux :

- Suivi de contentieux devant les juridictions administratives dans le cadre de la législation sur les installations classées, l'eau, les déchets, les mines et les carrières ainsi qu'en application de réglementations européennes (REACH, système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre, changement climatique...);
- Gestion des contentieux initiés par des riverains pour trouble anormal du voisinage ou pour exposition à des substances chimiques ou encore par des vendeurs/ acquéreurs de sites pollués ou dans le cadre de garanties environnementales... ;
- Représentation devant les juridictions pénales dans le cadre de non-conformités, de pollution des eaux, de dommages à l'environnement ou d'infractions liées au transfert de déchets.
- Représentation devant la Cour de justice de l'Union européenne dans le cadre de questions préjudicielles.

Nous bénéficions d'une grande expérience nous permettant de maîtriser des situations juridiques complexes, de fournir des solutions avantageuses et de mettre en œuvre, avec nos clients, les stratégies les plus performantes leur permettant d'atteindre leurs objectifs. En tant qu'équipe internationale intégrée, nous avons une connaissance approfondie des différents systèmes juridiques ainsi que des procédures nationales. Enfin, nos compétences en matière de gestion de projets nous permettent d'offrir des conseils transfrontaliers.

“[L'] équipe gère un nombre impressionnant de dossiers et dispose d'une grande expérience dans la gestion des litiges environnementaux et en responsabilité délictuelle devant les juridictions civiles, commerciales et pénales ainsi que devant la Cour de justice de l'Union européenne.”

— *Legal 500 EMEA 2020*

CONTACT

Joëlle Herschtel
+33 1 73 00 39 18
jherschtel@kslaw.com